



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique à l'égard des handicapés

Question écrite n° 100390

Texte de la question

M. Camille de Rocca Serra appelle l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur la problématique de la prise en charge du soutien aux familles de traumatisés crâniens dans les hôpitaux et centres de rééducation fonctionnelle. L'importance et la gravité des séquelles d'un traumatisme crânien font de ce handicap un important problème de santé publique. Il faut rappeler qu'en France, 155 000 personnes sont atteintes de telles séquelles, dont 8 500 conserveront des séquelles invalidantes. Fort de ce constat, la détresse psychologique et difficilement tolérable des proches des victimes doit être prise en compte car ce sont des personnes également souffrantes. En dépit du professionnalisme des services et malgré les diverses dispositions légales, il semblerait que la prise en charge de la souffrance des familles assurée par les services médicaux soit insuffisante. Il souhaite donc connaître les mesures que le Gouvernement compte prendre à ce sujet.

Données clés

Auteur : [M. Camille de Rocca Serra](#)

Circonscription : Corse-du-Sud (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 100390

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 juillet 2006, page 7462